



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE – PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES INONDATIONS

Informations générales

Nature	Etude / concept Mesures de protection individuelles contre les inondations	
Désignation de l'immeuble	Maison unifamiliale Immeuble d'appartements Bâtiment à vocation commerciale/économique, culturelle et/ou publique	
Adresse du chantier	Numéro :	Rue :
	Code postal :	Ville :
Veillez indiquer la période d'exécution prévue pour les travaux (mois / année) :		
De _____ à _____		

Détails de contact (Maître d'ouvrage)

Personne de contact :	Prénom :	Nom :
A remplir si l'adresse est différente du chantier	Numéro :	Rue :
	Code postal :	Ville :
	Téléphone :	E-mail :

Fournisseur

Société/bureau d'études		
Personne de contact	Prénom :	Nom :
	Téléphone :	E-mail :

Volet financier

Coût total TTC:	
------------------------	--

Cases réservées à l'Administration

Référence FGE :	Référence AGE (N° UCE) :
Montant accordé TTC :	
Année(s) d'exécution :	Année(s) de liquidation :

Volet technique et administratif

Existe-t-il une autorisation requise selon l'article 23, alinéa (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, pour l'objet en raison de sa localisation dans une (e) zone riveraine ou inondable ?

Prévue	introduite	N ° de la décision ministérielle : EAU-AUT-
Accordée	non soumis à autorisation	

Afin de garantir un traitement optimal du dossier, veuillez joindre les documents suivants

Mémoire technique/explicatif avec les données techniques pertinentes

Croquis / plan / schéma des mesures de protection individuelle à mettre en place

Photo(s), si existante(s), de l'incident (inondations, dégâts)

Devis

Si une étude préalable (ex. faisabilité) a été réalisée par le maître d'ouvrage pour cet objet, veuillez la joindre.

Le maître d'ouvrage certifie que les documents fournis sont exacts et que les solutions proposées constituent un bon compromis entre aspects économiques et techniques, garantissant :

- l'atteinte des objectifs avec les moyens alloués,
- la limitation des coûts,
- l'emploi de la meilleure technologie disponible.

Afin de permettre la liquidation de la prise en charge, le formulaire « Demande de liquidation » est à introduire, accompagné des factures et preuves de paiement relatives à l'objet ainsi que d'un relevé d'identité bancaire et du formulaire « identification bancaire » (<https://eau.gouvernement.lu/dam-assets/formulaires/prise-en-charge-par-le-fonds/2024/identification-bancaire-2024.pdf>), lors d'une 2^e étape après la réception de l'accusé de réception de la présente.

Lieu :

Date :

Signature du maître d'ouvrage :